

Compte-rendu de la commission assainissement Jeudi 20 novembre 2014 au siège de la communauté de communes

PRESENTS : M. Julien MERLE, M. HERVE AURIACH, MME CINDY COQ, M. Gérard SANJULLIAN, M. Alain BESUCCO, M. Henri COPIER
M. Olivier PROUTEAU, Mlle Brigitte LANÇON

EXCUSES : M. Max IVAN, MME MARIE JOSE AUNAVE (REPRESENTEE PAR M. HENRI COPIER), M. Jean Marc PRADINAS

ABSENT : M. PASCAL CROZET

M. MERLE accueille les participants à la réunion et rappelle les points qui seront abordés :

- ✓ Points sur les travaux 2014 et programmation 2015
- ✓ Fixation de la part communautaire de la redevance assainissement collectif 2015
- ✓ Etude des dossiers de demandes de subventions octroyées par la communauté de communes en 2014 pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif
- ✓ Approbation du nouveau règlement de l'opération programmée pour la réhabilitation des installations ANC
- ✓ Présentation de la demande de subvention pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur le territoire intercommunal à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et choix des installations concernées
- ✓ Approbation du règlement du service intercommunal d'assainissement
- ✓ Questions diverses

1. Point sur les travaux assainissement 2014 et programmation à venir

M. MERLE présente le tableau récapitulatif des travaux assainissement programmés pour la période 2014-2020.

Mme COQ indique que la commune de Piolenc souhaiterait inverser deux opérations d'un montant équivalent : les travaux de réhabilitation de la route des Mians avec les travaux d'extension pour le Crépon Nord. Ces travaux sont souhaités respectivement en 2018 et 2016.

M. SANJULLIAN signale que le développement urbanistique de sa commune est lié aux travaux d'extension quartier Esperon. En effet, seuls les permis de construire déposés en zone d'assainissement collectif sont autorisés par le PLU de Travaillan. Il souhaiterait que ces travaux soient réalisés le plus rapidement possible. Ces travaux sont prévus pour 2016. Ils correspondent à la tranche conditionnelle 2 du marché relatif aux travaux « Chemin de la Dame – quartier Esperon ». La tranche conditionnelle 1 correspond à une extension sur le chemin de la Dame entre les rues Jean Henri Fabre et Jean Moulin et est prévue en 2015.

2. Fixation de la part communautaire de la redevance assainissement collectif

Une simulation tarifaire de la part communautaire de la redevance assainissement collectif rédigée par STRATORIAL Finances est présentée par M. PROUTEAU.

Un lissage de la redevance assainissement a été accordé par le Préfet de Vaucluse afin d'éviter une hausse trop importante. Les montants présentés au prochain conseil sont les suivants :

MONTANTS DES PARTS FIXE ET VARIABLE COMMUNAUTAIRES 2015		
	Part fixe (abonnement) € HT/an	Part variable (consommation) € HT
Camaret sur Aigues	44,99	0,8655
Lagarde Paréol	70,72	1,3910
Piolenc	53,14	1,0354
Ste Cécile les Vignes	52,38	0,9980
Sérignan du Comtat	47,74	0,9307
Travaillan	45,36	0,8777
Uchaux	90,85	1,7501
Violès	86,97	1,7088

Le lissage prendra fin en 2016, avec un tarif unique dans toutes les communes.

3. Etude des dossiers de demandes de subventions octroyées par la communauté de communes 2014 pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Les membres de la commission doivent se prononcer sur l'attribution des aides financières accordées par la Communauté de communes pour la réhabilitation des filières d'assainissement non collectif en fonction des critères d'éligibilité suivants :

- contrôle diagnostic réalisé,
- présence d'un risque de pollution du fait de rejets directs des effluents dans le milieu naturel,
- présence d'un logement non raccordé et non raccordable au réseau d'adduction en eau potable.

A la suite de la présentation des différents dossiers, la commission décide d'attribuer des aides aux particuliers, ci-dessous :

Nom	Adresse	Commune
LAURENT Dominique	867 chemin des Rouvières	CAMARET SUR AIGUES
ITIER Béatrice	Quartier Garriguettes	
FENTON David	1810 route de Rochegude	LAGARDE PAREOL
NIEL Richard	Route d'Uchaux - RD 11	PIOLENC
TRAMIER Jacques	305 chemin des Simians	
SERGUIER Jean Pierre	Chemin Yves Serguier	
BERTRAND Thomas	3033 Chemin de la Bouillon	SAINTE CECILE LES VIGNES
ROUSTANG Robert	900 route Mornas	UCHAUX
MAZEYRAT Annie et SANCHEZ Manuel	705 chemin de Pan Perdu	
LEONARDI Magali	829 chemin des Dessons - quartier les Routes	
FERRIS Richard	Chemin des Moulins	

Cette question sera présentée au conseil communautaire du 11 décembre prochain.

4. Reconduction de l'opération programmée pour la réhabilitation des installations ANC

Depuis 2008, la communauté de communes a mis en place une opération programmée d'aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Les membres de la commission sont amenés à donner leur avis sur la reconduction de l'opération et son règlement. Seront éligibles à cette opération programmée les installations d'assainissement non collectif répondant aux caractéristiques suivantes :

- Installations présentant un risque de pollution (risques environnementaux et sanitaires),
- Installations des propriétés équipées d'un forage ou d'un puits non raccordées au réseau public d'adduction en eau potable,
- Installations pour lesquelles le propriétaire est en mesure d'indiquer le lieu d'implantation de l'installation et la filière de traitement,

Les aides financières seront accordées avec un plafond de travaux fixé à 7000 € TTC.

Le montant de l'aide accordée par la Communauté de communes est fixé à 25 % du montant des travaux et plafonné à 1750 €.

La durée de l'opération programmée est fixée à trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015, soit jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard.

Les membres de la commission valident ce règlement. Il sera présent au conseil communautaire du 11 décembre prochain.

5. Présentation de la demande de subvention pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur le territoire intercommunal à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et choix des installations concernées

Dans le cadre de son X^{ème} programme (2013-2018), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif afin de limiter leurs impacts sur le milieu aquatique.

L'Agence de l'eau intervient pour :

- la réhabilitation des installations estimées "absentes" ou "à risque" par le SPANC (service public d'assainissement non collectif), dans le cadre de démarches groupées portées par des collectivités. La subvention correspond à un forfait global (étude + travaux) de 3 000 € par installation réhabilitée, attribué au particulier via le SPANC,
- l'animation d'opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement autonomes. La subvention correspond à un forfait de 250 € par installation réhabilitée, attribué à la collectivité.

Les membres de la commission sont appelés à donner leur avis sur le dossier de demande de subvention et à définir les installations qui seront concernées par ce programme.

Les membres de la commission proposent que les installations concernées par ce programme soient les installations non conformes classées « à risque » par le SPANC qui ne comportent aucun dispositif de traitement (rejet direct avec ou sans prétraitement), ce qui représente 173 installations sur le territoire intercommunal.

Cette demande de subvention sera présentée au conseil communautaire du 11 décembre prochain.

6. Règlement du service intercommunal d'assainissement

Par délibération n°2013-122 du 27 novembre 2013, le conseil communautaire a approuvé le règlement du service public d'assainissement.

Des modifications ont été apportées à ce règlement afin d'intégrer des évolutions réglementaires.

Les membres de la commission n'émettent aucune observation sur ces modifications.

Le règlement modifié du service intercommunal d'assainissement sera présenté au conseil communautaire du 11 décembre prochain.